LIVRET D'ACCUEIL DU PATIENT

SERVICE DE CONSULTATIONS
Institut Paul Sivadon 9ème

23 rue Catherine de La Rochefoucauld
75009 Paris
Tél. : 01 49 70 88 88

Édition Décembre 2023

Validation du CA du 27 février 2020

BIENVENUE

Ce livret d'accueil a été conçu à votre intention,
afin de faciliter vos soins dans le service
et de vous informer de son fonctionnement.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez demandé à un médecin, à un thérapeute ou à une équipe de notre Fondation de vous aider à retrouver un meilleur état de santé.

Les thérapeutes qualifiés de la Fondation mettront tout en œuvre pour vous apporter les meilleurs soins et vous accompagner dans cette démarche.

Notre Fondation reconnue d'utilité publique s'inscrit dans la continuité du travail de l'Association l'Élan Retrouvé dont la vocation reste d'aider les personnes souffrant de troubles psychiques à conserver ou à restaurer un lien social et éventuellement professionnel satisfaisant.

A l'initiative du Conseil d'Administration auquel participent, de longue date, des représentants des usagers, la Fondation continue à créer ou à reprendre des établissements de soins, médico-sociaux et sociaux pour renforcer ses actions.

L'ensemble des établissements est dirigé et coordonné par Monsieur François Géraud, Directeur Général de la Fondation, et par le Docteur Michel Moulin, Médecin Directeur des Services et Établissements.

J'espère que l'accueil et les soins qui vous seront prodigués répondront à votre attente et vous permettront de retrouver l'élan que vous êtes venu chercher auprès de nous.

M Bernard VERRIER
Président de Fondation

PRÉSENTATION DE LA FONDATION

La Fondation l'Élan Retrouvé, créée sous une forme associative en 1948 par le Pr P. Sivadon et Madame S. Baumé, a vu le jour et a été reconnue d'utilité publique par décret du 17 aout 2016 pour créer et promouvoir des structures sanitaires de réadaptation et de réinsertion pour les malades et handicapés psychiques. Elle est devenue Fondation abritante par arrêté du 13 janvier 2021.

Des établissements médico-sociaux et sociaux sont venus compléter le dispositif.

La Fondation est E.S.P.I.C. (Établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif) et ses établissements sanitaires participent au Service Public Hospitalier (P.S.P.H).

L'ensemble des établissements propose des soins et un accompagnement personnalisés qui nécessitent votre consentement et votre participation active.

SES ÉTABLISSEMENTS

Institut Paul Sivadon

☞ Hôpital de jour
☞ Service de Consultation
☞ Centre de Thérapies et de Recherches pour le Couple et la Famille
23 rue Catherine de la Rochefoucauld, 75009 Paris

☞ Hôpital de jour addictologie et psychiatrie
55 rue de la Folie Regnault, 75011 Paris

☞ Centre Psycho-Médical et Social
19 rue le Peletier, 75009 Paris

☞ Centre de Post-Cure de l'Élan
6 rue Trolley de prévaux, 75013 Paris

☞ Hôpital de Jour avec Atelier Thérapeutique
240 rue Gabriel Péri, 92700 Colombes

☞ Hôpital de Jour de Malakoff
Résidence Georges Brassens, 1-3-5 allée Jacques Brel, 92240 Malakoff

☞ Hôpital de Jour d'Orly
14/18 allée Louis Bréguet, 94310 Orly

☞ Hôpital de Jour d'Antony
37 avenue Léon Jouhaux, 92160 Antony
☞ Centre Françoise Grémy
- Hôpital de Jour
25 villa Santos-Dumont, 75015 Paris

☞ Hôpital de Jour de Chevilly-Larue
50 rue du Lieutenant Petit Leroy, 94550 Chevilly-Larue

☞ Hôpital de jour de Fontenay-aux-Roses
41 avenue Gabriel Péri, 92260 Fontenay-aux-Roses

☞ Unité Mobile Interdépartementale 75.92
6 rue Gager-Gabillot, 75015 Paris

☞ Hôpital de jour pour enfants Haxo
89 rue Haxo, 75020 Paris

☞ Centre Médico-Psychologique pour enfants Haxo
93 rue Haxo, 75020 Paris

☞ Centre d'accueil de jour médicalisé atypique le relais Paris
32 avenue Corentin Cariou 75019 Paris

☞ Lits Halte Soins Santé Équipe Mobile, Périnatalité , Résidentiel
2 Avenue Maréchal Joffre, 78250 Meulan-en-Yvelines

☞ Pôle de compétences et de prestations externalisées le relais
32 avenue Corentin Cariou 75019 Paris

☞ Établissement et Service d'Aide par le Travail
20-26 Passage Trubert-Bellier, 75013 Paris

☞ Centre Malvau
21 Quai des Violettes, 37400 Amboise

☞ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAVS Championnet
74/76 rue Championnet, 75018 Paris

☞ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - Orly
25 rue Jean Mermoz, 94310 Orly

☞ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - Iris Paris
5 rue des Messageries, 75010 Paris

☞ Service d'Aide à l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
42/52 rue de l'Aqueduc, 75010 Paris

☞ Résidence Accueil de Choisy
20 avenue Raymond Poincaré,
94600 Choisy-le-Roi

☞ Centre Gilvert Raby
2 Avenue Maréchal Joffre,
78250 Meulan-en-Yvelines

☞ Résidence Cléry
69 rue de Cléry, 75002 Paris

☞ Résidence Accueil Sentier
42 rue Aboukir, 75002 PARIS

☞ Institut Médico-Éducatif « Une maison en plus »
17, rue de la Cerisaie, 93240 Stains

☞ Foyer d'Accueil Médicalisé « Une maison en plus »
206 Boulevard Mac Donald, 75019 PARIS

☞ Institut Médico-Éducatif Les Alizés
41 avenue Gabriel Péri,
92260 Fontenay- aux-Roses

☞ Consultation Mobile Régionale Génétique
24 boulevard du Montparnasse, 75015 Paris

☞ Unité Renforcé d'Accueil Temporaire
4 Impasse Pierre Degeyter, 93100 Montreuil

☞ Centre Phoenix
132 rue Faubourg Saint Denis, 75010 Paris

☞ Centre Médico-Psycho-Pédagogique Boulogne
12 rue Emile Landrin
92100 Boulogne Billancourt

SERVICE DE CONSULTATIONS
Institut Paul Sivadon 9ème

Chef de Service : Docteur Pascale Moins

L'équipe du Service de Consultations de l'Institut Paul Sivadon vous souhaite la bienvenue et vous propose de prendre connaissance des informations contenues dans ce livret d'accueil, conçu pour faciliter vote prise en charge et vos liens avec le service.

Présentation du service

Le service regroupe :

- le service de psychiatrie générale, psychothérapie avec thérapies corporelles ;
- l'unité d'hypnothérapie (médecin responsable : Docteur Édouard COLLOT) ;
- l'unité de psychothérapie et psychopathologie du travail;
- Depuis 2023 , une unité de psychodrame (médecin responsable : Dr Sophie BENOIT-LAMY) est venue s'ajouter à l'offre de soins du service de consultations

Le service de consultations propose des soins à toute personne présentant une souffrance psychique relevant de soins ambulatoires en consultation:

Le service de consultations est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00.

Le service de consultations n'est pas sectorisé et accueille toute personne à partir de 16 ans quelque soit son domicile.

SERVICE DE CONSULTATIONS
Institut Paul Sivadon 9ème

Les consultations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le service de consultations se trouve sur le même site que l'Hôpital de Jour et le Centre de thérapies et recherche sur la famille et le couple.

Le service de consultations ne reçoit pas de patients en urgence. En cas de difficulté, vous pouvez contacter :

- ☞ CPOA (Centre d'Orientation Psychiatrique et d'Accueil) au 0145658109 ;
- ☞ SOS Psychiatrie au 0147072424 ;
- ☞ SOS Médecins au 0143377777 ;
- ☞ Urgences Psychiatriques au 0140470447

Présentation de l'équipe

L'équipe est composée de :

- ☞ psychiatres ;
- ☞ psychologues ;
- ☞ psychomotricienne ;
- ☞ assistantes sociales ;
- ☞ secrétaires médicales ;
- ☞ secrétaires d'accueil.

Conditions d'admission et organisation de la prise en charge

Le premier contact se fait par appel téléphonique, visite informative ou courrier pour une prise de rendez-vous auprès du secrétariat médical de consultations.

Un rendez-vous est proposé dès que cela est possible, selon les disponibilités du service.

Un premier entretien d'évaluation et d'orientation a lieu avec un psychiatre ou un psychologue.

A la suite d'un ou plusieurs entretiens, un projet thérapeutique individuel est proposé prenant en compte vos attentes. Ce projet sera réévalué avec vous et pourra évoluer au cours de votre prise en charge.

Les indications sont réfléchies au cas par cas (pour chaque personne accueillie).

Le mode de suivi peut être individuel ou groupal. Il n' y pas de limitation à priori pour la durée de prise en charge hormis dans le cadre de certains groupes thérapeutiques spécifiques.

Des thérapies associées peuvent être envisagées avec différents membres de l'équipe.

SERVICE DE CONSULTATIONS
Institut Paul Sivadon 9ème

Un suivi social, une prise en charge en groupe, une coordination avec une prise en charge dans un autre service de la Fondation ou avec un correspondant ou une institution externe à la Fondation peuvent être proposés.

Si votre demande n'est pas en adéquation avec les options thérapeutiques du service de consultations, une orientation pour une prise en charge à l'extérieur vous sera proposée.

Conditions administratives

Si vos droits sont ouverts à la Sécurité Sociale, vous êtes pris en charge à 80 %. Le ticket modérateur de 20 % reste à votre charge mais il est habituellement remboursé par votre mutuelle.

Si vous bénéficiez de la CMU complémentaire (couverture maladie universelle), le ticket modérateur de 20 % est réglé par votre centre de Sécurité Sociale.

Si vous bénéficiez de droits ouverts à la Sécurité Sociale avec un 100 % (A.L.D), vous êtes pris en charge intégralement.

Règles de vie commune

Vous êtes accueilli(e) au rez-de-chaussée par les secrétaires d'accueil.

Le secrétariat médical est situé au quatrième étage et les secrétaires médicales peuvent répondre à vos questions.

En cas d'absence ou d'imprévu, il vous est demandé de prévenir le secrétariat médical.

La salle d'attente se trouve également au quatrième étage et une petite salle d'attente existe au premier étage.

Le respect des personnes et des lieux est demandé à chacun.

Le self est réservé aux patients de l'hôpital de jour.

Le service est non fumeur, seuls les espaces extérieurs sont autorisés aux fumeurs.

Règles de sécurité

Des consignes incendie sont affichées dans l'établissement à chaque étage, vous êtes priés d'en prendre connaissance et de respecter les lieux non-fumeurs.

Nous vous invitons à ne pas venir dans l'établissement muni(e) d'objets précieux. En cas de vol, l'établissement décline toute responsabilité.

Sortie

La fin de la prise en charge se décide en concertation avec vous (et votre thérapeute référent) en fonction de votre parcours de soins et de votre état clinique.

SERVICE DE CONSULTATIONS
Institut Paul Sivadon 9ème

Plan d'accès à l'établissement

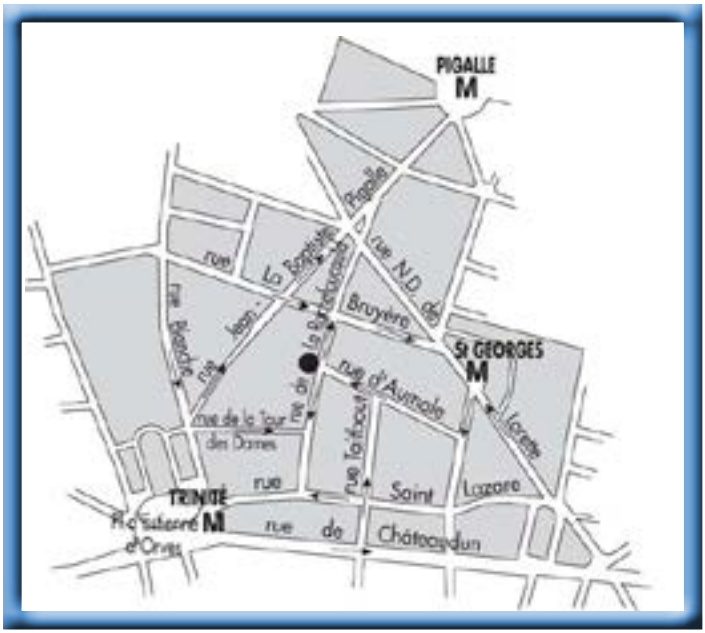

Métro :

Trinité, Saint-Georges, Pigalle.

Autobus :

nos 26, 32, 43, 49, 68, 81 : arrêt Trinité.
nos 67, 74 : arrêt Saint - Georges.
nos 30, 54, 67 : arrêt Place Pigalle.

QUELS SONT VOS DROITS ?

Le respect des droits du patient et de l'usager est un axe prioritaire du projet stratégique de la Fondation l'Élan Retrouvé.

La Fondation en lien avec la Commission des Usagers (CDU) et les Conseils à la Vie Sociale (CVS), veillent au respect des droits des usagers conformément à la règlementation et aux valeurs portées par les professionnels.

Les usagers et les représentants des usagers participent aux instances et aux projets de la Fondation.

QUELS SONT VOS DROITS ?

1. RÉSUMÉ DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE [1]

(Circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90
du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisés)

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui le prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5. Un consentement spécifique est prévu, notamment pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droits en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

(1) «Le document intégral de la Charte de la personne hospitalisée est disponible, sans délai et sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement. Le document est également accessible sur le site internet : www.sante.gouv.fr.
Vous trouverez également en fin de livret la version intégrale de la Charte de l'usager en santé mentale».

2. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'ensemble du personnel est soumis au secret professionnel et au devoir de discrétion pour toute information vous concernant.

L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre des services accessibles respecte, non seulement la législation locale mais également les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement général sur la protection des données (RGPD), nouveau règlement européen, sur la protection des données personnelles, paru au journal officiel le 27 avril 2016 et en vigueur au 25 mai 2018.

Des informations nominatives, administratives, personnelles et de santé vous concernant sont recueillies lors de votre admission et au cours de votre accompagnement. Sauf opposition de votre part, elles font l'objet de traitements automatisés (informatiques) ou non automatisés (support papier) destinés à permettre votre meilleure prise en charge/accompagnement. Elles sont réservées aux équipes de soins qui vous suivent, ainsi qu'aux services administratifs chargés de la gestion de votre dossier. Vos données personnelles sont conservées tant que vous êtes suivi dans notre établissement.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et le cas échéant, d'en demander la rectification et l'effacement.

Vous avez la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'accès et d'information sur l'utilisation de vos données personnelles, d'opposition à l'utilisation de celles-ci, de rectification et d'effacement que vous pouvez exercer directement auprès des professionnels chargés d'assurer votre prise en charge mais aussi auprès du délégué à la protection des données que vous pouvez contacter par :

Par e-mail : dpo@elan-retrouve.org

Par écrit : DPO
Fondation l'Élan Retrouvé
23 rue Catherine de La Rochefoucauld 75009 Paris

3. INFORMATIONS CONCERNANT L'ACCES AU DOSSIER

Les détenteurs du droit d'accès au dossier médical sont le patient mais aussi :

- ☞ les titulaires de l'autorité parentale si le patient est mineur ;
- ☞ la personne chargée de l'exercice d'une mesure de protection juridique ;
- ☞ le médecin éventuellement désigné ;
- ☞ le médecin prescripteur de la prise en charge ;
- ☞ le mandataire.

En cas de décès du patient les ayants droits, les concubins et partenaires de PACS peuvent demander l'accès au dossier sauf volonté contraire du défunt.

Si vous êtes mineur

L'accès à l'ensemble des informations concernant la santé de votre enfant est exercée par l'autorité parentale.
L'accès au dossier est exercé, sous réserve de l'opposition totale ou partielle du mineur que les titulaires de l'autorité parentale n'accèdent pas aux informations du dossier médical, lorsque le traitement ou l'intervention s'impose pour sauvegarder sa santé. Les deux cas d'opposition prévus sont (article R1111-6 du CSP):

- ☞ Le mineur dispose d'un droit d'opposition totale à l'accès de ses parents dès lors qu'il avait antérieurement sollicité et obtenu du médecin l'ayant pris en charge, le secret sur les soins. Le médecin doit faire mention écrite dans le dossier de la demande de soins effectuée dans le secret. Il doit aussi mentionner dans le dossier l'opposition du mineur à l'accès après avoir systématiquement tenté d'obtenir l'accord du mineur sur l'accès de ses parents à son dossier.
- ☞ Le mineur dispose aussi d'un droit d'opposition « partielle » à l'accès de ses parents à son dossier. En effet, si le mineur formule le souhait que ses parents (ou l'un d'entre eux) n'accèdent à son dossier que par l'intermédiaire d'un médecin, le médecin ne pourra pas transmettre le dossier médical du mineur directement aux parents. Ces derniers doivent désigner un médecin intermédiaire pour accéder au dossier de leur enfant.

QUELS SONT VOS DROITS ?

Si vous êtes majeur ou majeur protégé

Vous pouvez accéder à votre dossier médical.
Si vous êtes sous mesure de protection, la personne en charge de l'exercice de la mesure a accès au dossier médical dans les mêmes conditions dès qu'elle est habilitée à vous représenter ou à vous assister lorsque votre état ne vous permet pas de prendre seul une décision personnelle éclairée (conditions prévues par l'article 459 du Code civil).

4. LA DESIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE (SAUF ENFANT)

Vous avez la possibilité de désigner, par écrit, une personne de votre choix pour vous soutenir dans vos démarches, assister à vos entretiens médicaux et vous aider dans vos décisions. Une fiche d'information détaillée est annexée au livret d'accueil.

5. LES ENQUETES DE SATISFACTION

Une fois par an, une enquête de satisfaction est organisée dans chacun des services de la Fondation. Vous ou votre représentant légal êtes invité(e) à y participer. L'ensemble de l'équipe est attentif à vos suggestions/ remarques, critiques et propositions d'amélioration.

QUELS SONT VOS DROITS ?

6. VOS RECOURS EN CAS DE SUGGESTION, RÉCLAMATION OU LITIGE

Vos suggestions et avis nous aideront à améliorer la qualité de votre accompagnement.

En cas de suggestion, réclamation, plainte, vous avez la possibilité de :

- Vous adressez dans un premier temps aux **professionnels** qui s'efforceront de trouver des solutions ;

- **Saisir le Directeur général** par courrier ou par la permanence hebdomadaire qui est ouverte au secrétariat de direction du lundi au vendredi. Les réclamations sont examinées par la CDU. Une procédure de gestion des demandes, des plaintes et des réclamations à la Fondation l'Élan Retrouvé est mise en place.

- **Contacter les représentants des usagers ;**

- Si aucune solution n'est trouvée, vous pouvez utiliser les autres voies de recours : la Commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, la personne qualifiée (dans les services médico-sociaux et sociaux) et la justice.

7. LES ASSOCIATIONS D'USAGERS

Il existe plusieurs associations d'usagers dans le domaine de la santé mentale ou de l'autisme.

UNAFAM (Union nationale des familles et amis de malades ou handicapés psychiques) Section de Paris.
101, avenue de Clichy – 75017 Paris.
Afin de joindre les représentants de l'UNAFAM, appelez au 01 45 20 63 13 en précisant que vous êtes suivi(e) à l'Élan Retrouvé et en laissant vos coordonnées.
Vous serez recontacté(e) par Madame Martine VERNHES ou Madame Sandrine GROS.

ADVOCACY : Monsieur Bernard MEILE
5, place des Fêtes
75019 Paris.
Tél : 06.70.33.55.81.
ru.advocacy@elan-retrouve.org

LA MAIN A L'OREILLE (Association des parents, familles et amis des personnes autistes) :
Mme BATTUT
14, impasse des Jardins
94230 Cachan
lamainaloreille@gmail.com

DÉMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

DÉMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

L'attention portée au respect des droits des personnes accueillies et l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins sont des priorités partagées par tous les professionnels de la Fondation depuis son origine.

Cette démarche globale et transversale menée par la Fondation a, depuis ses débuts, fait l'objet d'un développement dynamique continu, porté par l'ensemble des professionnels, qui sans leur implication, ne pourrait aboutir.

Les établissements de la Fondation sont régulièrement évalués.

LA CERTIFICATION

La visite de certification concerne les établissements sanitaires et permet à la Haute Autorité de Santé (HAS) de s'assurer que les établissements répondent aux exigences règlementaires et celles prévues dans le manuel de certification.

La Fondation a obtenu un score final de 94.46% de conformité vis-à-vis de son fonctionnement et elle est certifiée en B.

Le rapports de certification est disponible sur le site internet de la HAS avec le lien suiviant : https://www.has-sante.fr/jcms/c_978697/fr/resultats-de-la-certification.

LES ÉVALUATIONS INTERNE ET EXTERNE

Ces évaluations concernent les établissements médico-sociaux.

L'évaluation interne repose sur la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité. C'est une auto-évaluation réalisée par l'équipe et les usagers sur la base d'un référentiel.

L'évaluation externe est réalisée par un organisme extérieur habilité par la HAS. C'est une démarche participative et initiatrice de changements. Il s'agit d'une opportunité de réflexion et d'amélioration des pratiques professionnelles. Les rapports d'évaluation sont disponibles dans chaque service.

NOTES PERSONNELLES :